

MANMAKER SA



Société Anonyme

RCCM:08 B 364

NUI:M20061100000410085

Pointe -Noire

167,Avenue Emmanuel Dadet-Centre-ville

B.P:4013

Téléphone:066615559

Email:manmakersa@yahoo.fr

PDD Rev00

PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Avril 2022

1. Engagement général

L'entreprise s'engage à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses activités, décisions et projets, afin de concilier performance économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement, tout en respectant les exigences réglementaires nationales et internationales.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, partenaires, sous-traitants et fournisseurs.

2. Pilier environnemental

L'entreprise s'engage à :

- Réduire l'impact environnemental de ses activités (chantier, maintenance, logistique, bureaux)
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie, matériaux)
- Prévenir les pollutions et gérer les déchets de manière responsable

Actions concrètes :

- Tri, réduction et traçabilité des déchets (inertes, dangereux, non dangereux)
- Choix de matériaux durables et fournisseurs responsables
- Réduction de la consommation énergétique (équipements sobres, maintenance préventive)
- Sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques environnementales

3. Pilier social et sociétal

L'entreprise s'engage à :

- Garantir des conditions de travail sûres, équitables et respectueuses
- Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs
- Respecter les droits humains et les législations du travail

Actions concrètes :

- Application stricte des règles HSE sur les sites
- Zéro tolérance vis-à-vis du travail forcé, du travail des enfants et des discriminations
- Formation continue du personnel (technique, sécurité, éthique)
- Promotion de l'emploi local et du transfert de compétences

4. Pilier économique et éthique

L'entreprise s'engage à :

- Assurer une croissance économique durable et responsable
- Maintenir une gestion transparente, éthique et conforme
- Lutter contre toute forme de corruption ou de pratiques illicites

Actions concrètes :

- Respect des engagements contractuels et des délais
- Sélection responsable des fournisseurs et sous-traitants
- Traçabilité financière et conformité réglementaire

MANMAKER SA



Société Anonyme

RCCM:08 B 364

NUI:M20061100000410085

Pointe -Noire

167,Avenue Emmanuel Dadet-Centre-ville

B.P:4013

Téléphone:066615559

Email:manmakersa@yahoo.fr

- *Mise en œuvre d'un code d'éthique et de conduite professionnelle*

5. Relations avec les parties prenantes

L'entreprise s'engage à maintenir un dialogue constructif avec :

- *Clients*
- *Autorités*
- *Fournisseurs*
- *Communautés locales*
- *Collaborateurs*

Les attentes des parties prenantes sont prises en compte dans l'amélioration continue des pratiques.

5. Suivi, amélioration et gouvernance

- *Des indicateurs de performance durable sont définis et suivis*
- *La direction s'engage à revoir régulièrement cette politique*
- *Toute non-conformité est analysée et corrigée*
- *La politique est communiquée en interne et accessible aux parties prenantes externes*

7. Engagement de la Direction

La Direction affirme son engagement à fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et à son amélioration continue.

Le Directeur Général

MAN MAKER SA
B.P. : 4013 POINTE-NOIRE
RÉPUBLIQUE DU CONGO
Tél : 00242 05 537 26 20
00242 06 661 55 59
00242 06 957 09 05

Arsène Brice Saturnin MBOUTA